

-----

**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

**FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE-RANGUEIL**

Institut de Formation en Psychomotricité

133, route de Narbonne - 31062 TOULOUSE CEDEX

*Téléphone : 05 62 88 90 72*

**ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET  
MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES  
ET DES CONNAISSANCES SANCTIONNANT LA  
2EME ANNEE D'ETUDES  
DU DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOMOTRICITE  
POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE  
2020-2021**

- VU l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- VU l'Avis du Conseil de Faculté en sa séance du 02 juillet 2020
- VU la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire-Conseil Académique en sa séance du 08 septembre 2020

# CHAPITRE 1

-----

## ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 2ème année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2020-2021, sont organisés comme suit :

1°) Un *enseignement théorique* portant sur les disciplines suivantes :

Module 1- Anatomie : a) Anatomie b) Physiologie

Module 2 - Pédiatrie

Module 3 - Psychologie

Module 4 - Psychiatrie

Module 5 - Psychomotricité

2°) Un *enseignement pratique et théorico clinique* portant sur les disciplines suivantes :

Module 6 - Etudes de cas

Module 7 - Psychomotricité pratique

3°) Des stages d'information et d'observation

# CHAPITRE 2

-----

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

### 1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes.

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

### 2. Sessions d'examens

Tout étudiant à droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

### 3. Organisation des épreuves

#### a) - Contrôle continu

MODULE	NATURE DE L'ÉPREUVE	NOTATION	
<b>Module 1 : ANATOMIE</b> - Anatomie - Physiologie	A l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentées régulièrement	/ 15	
<b>Module 3</b> - Psychologie	Au cours du premier semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.  Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) accompagnée de 4 à 5 mots clés portant sur l'un des articles proposés. Les notes de lecture doivent être déposées au secrétariat. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement	/ 15	
<b>Module 5</b> - Psychomotricité	En lien avec le cours sur les tests psychomoteurs, une correction de tests sera demandée à chaque étudiant (noté sur 12).  Au cours du deuxième semestre, l'étudiant devra faire l'analyse d'un cas sur dossier afin d'établir un diagnostic et rédiger un compte-rendu d'examen psychomoteur. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement. (Noté sur 20)	/ 32	
<b>Module 6</b> - Etude de cas	Présentation et soutenance d'un cas relevant de la rééducation psychomotrice devant un jury composé de deux personnes (psychomotricien, médecin ou psychologue).	/ 40	
<b>Module 7</b> - Module pratique psychomotricité	Un dossier de quinze pages maximum sera réalisé sur un thème se rapportant à la relaxation. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40)  Un rapport écrit de dix pages maximum sera réalisé sur l'un des stages effectués au cours de l'année. Les dossiers doivent être déposés au secrétariat. La date limite de dépôt des rapports sera fixée ultérieurement. (Noté sur 40).	/ 80	

**b) - Examen partiel théorique**

<b>MODULES</b>	<b>NATURE DE L'ÉPREUVE</b>	<b>DURÉE</b>	<b>NOTATION</b>	<b>DATES</b>
<b>MODULE 1 :</b> - ANATOMIE - PHYSIOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	<b>JANVIER</b>
<b>MODULE 2</b> - PÉDIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	40	
<b>MODULE 3</b> - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	15	
<b>MODULE 5</b> - PSYCHOMOTRICITÉ	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2 H	16	

**c) - Théoriques de fin d'année.**

MODULES	NATURE DE L'EPREUVE	DUREE	NOTATION	DATES
<b>MODULE 1 :</b> <b>ANATOMIE</b> - ANATOMIE - PHYSIOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	<b>MAI/JUIN</b>
<b>MODULE 3</b> - PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	30	
<b>MODULE 4</b> - PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	40	
<b>MODULE 5</b> - PSYCHOMOTRICITE  - TEST	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1 H	16	
	Ecrit	1 H	16	
<b>MODULE 6</b> - ETUDE DE CAS	Epreuve orale	20 MN	40	

**d) Coefficients - notation**

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULE	NATURE DE L'EPREUVE	NOTATION	NOTE ELIMINATOIRE
Module 1	Anatomie - Physiologie	60	24/60
Module 2	Pédiatrie	40	16/40
Module 3	Psychologie	60	24/60
Module 4	Psychiatrie	40	16/40
Module 5	Psychomotricité	80	32/80
Module 6	Etude de cas	40	16/40
Module 7	Epreuve pratique de psychomotricité	80	32/80

## CHAPITRE 3

### ADMISSION A L'ISSUE DES SESSIONS

#### 1) Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres, les étudiants doivent :

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
- Avoir obtenu la moyenne générale soit 10/20 à l'ensemble des modules,
- Ne pas avoir eu de note éliminatoire (inférieure à 8/20) à l'un des modules
- Avoir validé les stages afférents à l'année en cours

L'étudiant ajourné, est renvoyé à la 2<sup>ème</sup> session et devra repasser l'ensemble des matières qui composent le ou les modules pour lesquels il n'a pas obtenu la moyenne.

#### La compensation annuelle :

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale annuelle des notes obtenues pour les modules théoriques est supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue par module n'est pas inférieure à 8/20

#### 2) 2<sup>ème</sup> session

##### a) Organisation de la 2<sup>ème</sup> session :

1. Elle comportera une **épreuve écrite** portant sur l'ensemble du programme de l'année pour chacun des modules théoriques et d'un **oral** pour le module pratique de psychomotricité.
2. Les candidats conservent pour la deuxième session les notes au moins égales à la moyenne obtenue à chacun des modules s'ils le souhaitent. Ils ont la possibilité de se présenter aux épreuves pour lesquelles ils ont obtenu la moyenne à la première session. Dans ce cas, il sera tenu compte de la meilleure note.
3. Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2<sup>o</sup> session.
4. Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1<sup>ère</sup> session.

##### b) Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- avoir obtenu la moyenne générale, 10/20, à l'ensemble des modules,
- ne pas avoir de note éliminatoire. **note inférieure à 8/20** à l'un des modules,
- Avoir validé les stages

**En cas de redoublement, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année. Un redoublement est autorisé à l'issue de chacune des trois années de scolarité.**

Toulouse, le 10 septembre 2020

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

